

Aménagements Paysagers

Niveau 4 - RNCP 31691

Formation scolaire

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Entreprises paysagistes / Services espaces verts des villes ou des collectivités en tant qu'ouvrier(-ière) paysagiste qualifié(e), encadrant(e) technique, chef d'équipe...

> Poursuite d'études

Certificats de spécialisation / Enseignement supérieur court, en particulier BTSA Aménagements Paysagers, Technico-Commercial...

Spécificités de la formation

- ☑ Délivrance du Brevet de secourisme (SST)
- ☑ Délivrance de l'Attestation de Conduite d'Engins en Sécurité (ACES) / AIPR
- - > des Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement (EIE) : **plan de jardin**, **transition agroécologique**...
 - > des enseignements en pluridisciplinarité
 - > l'implication dans des chantiers écoles permettant la réalisation d'aménagement
 - > la possibilité de suivre des **options engagement citoyen** et/ou **mobilité européenne**
- **⊘** Des intervenants professionnels spécialisés
- ☑ Une plateforme de travaux pratiques en paysage
- ❷ Préparation aux concours du Meilleur Apprenti de France et WorldSkills





a réussite se cultive ici.

efresne-angers-segre.fr



Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 3 ans, est réparti entre enseignement général et enseignement professionnel :

- 2^{de} professionnelle: Nature Jardin Paysage et Forêt spécialité « Travaux Paysagers »
- 1re et terminale : Aménagements Paysagers

> Des enseignements généraux

Français, mathématiques, histoire-géographie, anglais, EPS, biologie-écologie, physique-chimie, documentation, éducation socioculturelle, informatique, éducation morale et civique, techniques de recherche d'emploi

> Des enseignements professionnels

- · Techniques d'aménagements paysagers
- Agroéquipement
- · Connaissance du végétal
- · Économie de l'entreprise

Des enseignements complémentaires

- · Un accompagnement personnalisé
- Un accompagnement au projet professionnel et aux projets collectifs solidaire et citoyen



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

- Pour la voie scolaire, des bourses peuvent être accordées aux élèves
- Possibilité d'internat
- Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Validation du diplôme

L'examen est une combinaison de 2 types d'évaluations :

- Le contrôle certificatif en cours de formation (CCF) : épreuves organisées par l'établissement et réparties sur l'année de première et de terminale
- Le contrôle terminal :
 3 épreuves écrites et une épreuve orale

> Modalités de formation

Pour la voie scolaire

Pour l'apprentissage

22

de stages sur les 3 ans

84

en entreprise sur les 3 ans

Conditions d'admission et inscription

Entrée en seconde

Les élèves de 3^{ème} expriment leurs vœux d'orientation via leur collège. Ils sont ensuite examinés par une commission d'affectation (AFFELNET).

Entrée en première

- · Les élèves titulaires du CAP sur examen de dossier
- Les élèves issus des classes de 2^{de} (générale ou professionnelle) selon examen du dossier

Spécificités de l'apprentissage

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- · Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- · Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage



Lycée Le Fresne BP 43627 49036 Angers cedex 1 T. +33 (0)2 41 68 60 00 legta.angers@educagri.fr

Assistante formation Chantal ARNEODO CFAA 49 site Angers Le Fresne BP 43627 49036 Angers cedex 1 T. +33 (0)2 41 68 60 03 cfppa.angers@educagri.fr Assistante formation Myriam TESSIER



